



Récupérer un véhicule saisi par huissier ?

Par **Evidence2014**, le **01/07/2019** à **01:08**

Bonjour, rnJe viens vers vous pour trouver quelques réponses a mon problème... rnVoila la situation : mon épouse avait contracté un crédit bien avant notre mariage, et a dû cesser de payer ses mensualités pour diverses raisons. La banque a lancé une procédure, jugement a été rendu etc... Mardi dernier en partant déposer les enfants a l'école mon épouse se retrouve avec un huissier de justice se présente a elle et annonçant qu'il saisit notre véhicule. Un sabot est déjà posé et une dépanneuse arrive pour le prendre et le mettre sur un lieu d'enchere. rnElle vient m'averTir de cela et je m'empresse d'aller voir l'huissier pour tenter une négociation. Je lui précise que le certificat d'immatrIculation est a nos deux noms, il ne veut rien entendre et repart avec le véhicule. rnJe le contacte dans la journée en lui demandant comment récupérer le véhicule, il me demande de verser minimum 3500€ tout de suite et voir pour un échelonnement pour le reste (la dette étant de 6800€). rnJe n'ai pas cette somme biensur... rnrnPrécisions que j'apporte car je trouve tout cela pas très reglo : le véhicule a été acheté avant mariage. le certificat d'immaTriculation est a nos deux noms. J'ai acheté seul ce véhicule AVANT MARIAGE, je paye encore le credit de ce véhicule moi même actuellement. L'huissier peut-il garder ce véhicule alors que je l'ai acheté moi même avant mariage, facture a l'appui, contrat de crédit auto a l'appui en mon seul nom? Comment puis-je procéder pour récupérer mon véhicule rapidement? Je travaille en horaires décalés je ne peux utiliser les transports en communs pour me rendre a mon travail.... rnAutre précision : mon épouse a perdu son emploi récemment (fin de CDD) et ne dispose pas de ressources faramineuses... rnrnMerci a tous pour vos éventuelles réponses et l'aide que vous m'apporterez.

Par **BrunoDeprais**, le **01/07/2019** à **08:35**

BonjourrnDe quel type est votre contrat de mariage?

Par **morobar**, le **01/07/2019** à **09:40**

Bonjour,rnrnJe ne vois pas comment vous poussez prétendre avoir acheté seul ce véhicule avant le mariage....et que le certificat d'immatriculation soit établi aux 2 noms.rnrnL'huissier a consulté le fichier des cartes grises et a donc saisi un véhicule au nom du débiteur.

Par **Evidence2014**, le **01/07/2019** à **09:45**

Bonjour nous sommes mariés sans contrat, sous le régime classique. rnLe véhicule a été acheté il y a 2 ans, et je suis marié depuis 6 mois seulement. Au moment de l'achat du véhicule je n'étais Ni marié ni pacsé ni rien du tout, nous étions juste un couple et la carte grise je l'ai mise a son nom a elle et moi en co titulaire. Pour autant, la facture d achat du véhicule est a mon nom et le credit a mon nom seul également

Par **morobar**, le **01/07/2019** à **11:56**

Cela signifie qu'un acte de cession a été établi postérieurement à l'acquisition par vos seuls soins et que votre épouse est donc présumée copropriétaire du véhicule.

Par **Evidence2014**, le **01/07/2019** à **12:13**

Non la carte grise a été faite par le garage le jour de l'achat du véhicule. J'ai mis mon épouse en titulaire de la carte grise et moi en co titulaire (a l époque elle n'était pas encore mon épouse nous étions juste en concubinage).

Par **morobar**, le **02/07/2019** à **07:30**

[quote]rnJ'ai acheté seul ce véhicule AVANT MARIAGE, rnrn[/quote]rnet rnrn[quote]rnle jour de l'achat du véhicule. J'ai mis mon épouse en titulaire de la carte grise et moi en co titulairementnrn[/quote]rnPas cohérent tout cela. Je comprends bien, mais vu d'ici votre future conjointe a participé au financement